

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le samedi 3 octobre 2015 à 9h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS:

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cédric Briggs, conseiller #6
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2015
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER LA DÉROGATION MINEURE #68 CONCERNANT LE LOTISSEMENT D'UN LOT AYANT UN FRONTAGE DE 32.58 MÈTRES AU LIEU DE 66.6 MÈTRES, TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 4.1.2 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 265-2008
- 5.2. AVIS DE MOTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #264-1-2015
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2015
7. CORRESPONDANCES
- 7.1. M. GABRIEL DUVAL
8. ADMINISTRATION
- 8.1. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT #317-2009 CONCERNANT LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DESTINÉES AU RECYCLAGE SUR LE TERRITOIRE DE BOLTON-OUEST
- 8.2. RÉOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE VISANT LA GARANTIE DE CONSULTATION GÉNÉRALE AVEC PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS
- 8.3. RÉOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE VISANT À EFFECTUER LA DÉCONTAMINATION DE L'ENTRE-TOIT
- 8.4. RÉOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR L'EXCAVATION ET LA RÉPARATION À L'HÔTEL DE VILLE
- 8.5. RÉOLUTION AUTORISANT LA MODIFICATION DES DONNÉES DE BASE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 8.6. RÉOLUTION VISANT À AJUSTER LE SALAIRE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE
- 8.7. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF DE SEPTEMBRE
9. CHEMINS
- 9.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE
- 9.2. RÉOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR L'ARPENTAGE D'UN ROND-POINT
10. INCENDIE
- 10.1. RAPPORT DU MOIS DE SEPTEMBRE
11. VARIA
12. COMPTES À PAYER
13. LEVÉE DE LA RÉUNION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

9H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
#0110-1015 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2015

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 10 Septembre 2015 soit reporté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 16 personnes

5. URBANISME

5.1. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER LA DÉROGATION MINEURE #68 CONCERNANT LE LOTISSEMENT D'UN LOT AYANT UN FRONTAGE DE 32.58 MÈTRES AU LIEU DE 66.6 MÈTRES, TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 4.1.2 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 265-2008

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée du propriétaire du lot # 5 192 420 ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure concerne une opération cadastrale qui aura pour effet de créer un lot ayant un frontage de 32,58 mètres, au lieu de 66,6 mètres, tel que stipulé à l'article 4.1.2 du règlement de lotissement #265-2008;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés, qu'elle respecte le plan d'urbanisme et que le fait de respecter la réglementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE

#111-1015 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #068 concernant une opération cadastrale qui aura pour effet de créer un lot ayant un frontage de 32,58 mètres, au lieu de 66,6 mètres, tel que stipulé à l'article 4.1.2 du règlement de lotissement #265-2008.

5.2. AVIS DE MOTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #264-1-2015

A.M. AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller Drolet pour adopter le règlement #264-1-2015.

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JUILLET 2015

Permis émis

9 permis ou certificats d'autorisation ont été émis en septembre 2015 pour une valeur de 71 900 \$.

Inspections/ infractions

Trois inspections de permis ont été effectuées.
Aucune infraction n'a été notée.

Autre

Prise de 15 échantillons d'eau afin d'analyser leur qualité.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

7. CORRESPONDENCE

7.1. M. GABRIEL DUVAL

Les documents ont bien été reçus par le conseil.

8. ADMINISTRATION

8.1. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT #317-2009 CONCERNANT LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DESTINÉES AU RECYCLAGE SUR LE TERRITOIRE DE BOLTON-OUEST

A.M. AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller Briggs pour adopter le règlement # 317-2009.

8.2. RÉOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE VISANT LA GARANTIE DE CONSULTATION GÉNÉRALE AVEC PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS

#112-1015 PROPOSÉ PAR CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

Que la Municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense de 500\$ plus taxes en 2016 à Paradis, Lemieux, Francis pour une garantie de consultation générale.

8.3. RÉOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE VISANT À EFFECTUER LA DÉCONTAMINATION DE L'ENTRE-TOIT

CONSIDÉRANT la présence de guano dans l'entre-toit;

CONSIDÉRANT le risque que représente le guano pour la santé;

CONSIDÉRANT la nécessité de décontaminer l'ensemble de l'entre-toit et de réinstaller de l'isolant;

CONSIDÉRANT le désir d'installer un isolant de qualité;

#113-1015 EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CHARTIER
APPUYÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise une dépense pour la décontamination de l'entre-toit, l'installation d'un isolant à l'uréthane giclé à base de soja de 5 pouces, ainsi que le colmatage des ouvertures pour un montant maximum de 14 000\$.

8.4. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR L'EXCAVATION ET LA RÉPARATION À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que le sol gèle près de la porte du sous-sol l'hiver;

CONSIDÉRANT que cela a endommagé la porte du sous-sol lors du dernier hiver;

CONSIDÉRANT que le Conseil a reçu les prix suivants;

Entreprises	Prix
Constructions VEP inc	5 230,30 \$
Les constructions Choinière et frères inc	4 221,98 \$

#114-1015 IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité accepte un contrat avec Choinière pour la réparation de la porte, ainsi que l'excavation du sol près de l'entrée du sous-sol pour un montant de 4 221,98\$ taxes incluses.

8.5. RÉSOLUTION AUTORISANT LA MODIFICATION DES DONNÉES DE BASE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que le règlement #8503 37 6530 impose une taxe pour la collecte des matières résiduelles à chaque unité de logement;

CONSIDÉRANT que la propriété #8503 37 6530 possède deux unités de logements et est taxée en conséquence;

CONSIDÉRANT qu'un des bâtiments de la propriété # 8503 37 6530 n'est pas habité;

CONSIDÉRANT la demande de Mme Linda Evelyn Partridge reçue le 18 août 2015 visant à enlever cette taxe;

#115-1015 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest rembourse une taxe d'une valeur de 241\$ pour la collecte des matières résiduelles à la propriété #8503 37 6530 située au 98 chemin Fuller pour l'année 2015 et le montant ajusté pour les années suivantes tant que les deux bâtiments ne seront pas complètement habités.

8.6. RÉSOLUTION VISANT À AJUSTER LE SALAIRE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

#116-1015 IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest ajuste le salaire de l'adjointe administrative à 20\$/h sur 34 heures par semaines

8.7. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS DE SEPTEMBRE

Les états financiers comparatifs de septembre sont déposés et peuvent être consultés à l'hôtel de ville.

9. CHEMINS

9.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- Nivelage de plusieurs chemins;
- Préparation des travaux pour le changement de ponceaux;
- Réparation/installation de panneaux de signalisation;
- Préparation de l'appel d'offre pour les travaux d'amélioration de fossés.
- Déblocage de certains ponceaux dû aux barrages de castors.
- Trappage de castors.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

9.2. RÉOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR L'ARPENTAGE

CONSIDÉRANT que suite à la réforme cadastrale, le rond-point au bout du chemin Maple Terrace n'apparaît plus;

CONSIDÉRANT que le lot #164-1-P est devenu enclavé;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un rond-point pour des raisons d'entretien et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite régulariser la situation;

#117-1015 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR CONSEILLER DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le Conseil municipal autorise une dépense n'excédant pas 1 180\$ + taxes pour l'arpentage du rond-point.

10. INCENDIE

10.1. RAPPORT DU MOIS DE SEPTEMBRE

12 septembre 2015

Accident de moto
242,00\$

13 septembre 2015

Fausse alarme
242,00\$
Chargé au propriétaire

17 septembre 2015

Fausse alarme
2 014,00\$
Chargé au propriétaire

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

11. VARIA

2017 : Le conseiller Jacques Drolet a mentionné qu'il y a des subventions qui

attendent des suggestions pour la fête du 150^e anniversaire du Canada.

Les élections municipales partielles se tiendront le 29 novembre 2015. La date de dépôt des candidatures débute le 16 octobre.

12. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 31 aout 2015	482 617,74	\$
Déboursés de septembre 2015	164 112,06	\$
Dépôts de septembre 2015	220 218,90	\$
Solde à la banque au 30 septembre 2015	538 723,94	\$
CPG	505 184,53	\$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	\$

#118-1015

PROPOSÉ PAR CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois de septembre 2015 soit approuvés et que les paiement du 3 octobre 2015 au montant de 155 077,15\$ soient émis.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER BRIGGS À 11H05.

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 2 NOVEMBRE 2015 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

Faits saillants

Période de questions

Jean-Marc Delacoste

QUESTION : Pourquoi la consultation publique prévue aujourd'hui concernant le règlement 264-1-2015 n'a pas eu lieu? De quoi est-il question dans le règlement?

RÉPONSE : Il y a eu une erreur de publication dans les journaux. Il est question d'ajouter les droits acquis pour rendre le règlement conforme avant de l'envoyer au ministre pour approbation.

Lakeview

QUESTIONS : Pourquoi souhaitons-nous avoir la même chose que la loi provinciale dans nos règlements?

RÉPONSES : Il s'agit d'une demande de plusieurs citoyens. Aussi, il est impossible d'appliquer la loi provinciale.

Richard Proulx

QUESTIONS : Où avez-vous vu le droit acquis dans le règlement?

RÉPONSES : L'information se trouve dans l'article 27.1 de la loi sur l'environnement de 1977.

Bernard Coté

QUESTIONS : Auriez-vous pu envoyer un courriel pour signifier l'annulation de la consultation publique?

RÉPONSES : Bonne idée!

Paul Geoffrion

QUESTIONS : Concernant le point 5.1, moins de la moitié du frontage. Qu'est-ce qui vous permet de croire que vous avez la légitimité de prendre une telle décision?

RÉPONSES : C'est un règlement discrétionnaire. Il faut évaluer si la personne subie un préjudice majeur si la dérogation n'est pas acceptée. Sa maison sera loin du chemin. Ce n'est pas un calcul mathématique, c'est l'impact et l'idée du règlement qu'il faut évaluer, l'idée

d'avoir les maisons distancées. La maison sera loin des autres maisons et ça respecte l'idée du règlement.

Milton Ewing

QUESTIONS : Comment augmenter le tourisme? C'est une grosse industrie. Peut-être faut-il avoir une meilleure signalisation. Peut-être faut-il créer un comité?

RÉPONSES : Nous regardons l'idée de créer un comité.

Sylvie Hébert

QUESTIONS: Le terme « Bed & Breakfast » n'apparaît pas dans le plan stratégique. Est-ce normal?

RÉPONSES : C'est actuellement totalement légal et autorisé dans nos zones. Le propriétaire doit être résident.

QUESTIONS: Avons-nous un plan de protection de l'agrille du frêne? Ste-Étienne-de-Bolton semble avoir un programme pour les protéger.

RÉPONSES : Nous allons vérifier la situation à Ste-Étienne-de-Bolton.

Jean-Marc Delacoste

QUESTIONS : Le Comité Consultatif d'Urbanisme est-il au courant des critères d'une dérogation mineure?

RÉPONSES : Oui, ils les ont. Tout le monde les connaît.

Bernard Côté

QUESTIONS : Quelles sont les prochaines étapes suite à la consultation publique pour le plan stratégique?

RÉPONSES : Nous travaillons d'abord sur le Budget. Il faudra ensuite sélectionner quelques priorités. Nous nous pencherons finalement sur les comités.

Liste des dépenses de septembre 2015/ List of expenses for September 2015

Bolton Ouest / West Bolton

#	Nom/Name	Montant/Amount
1	Infotech	\$ 287,44
6	Bell Canada	\$ 270,32
15	Entreprises R.P. Enr.	\$ 4 607,10
17	Hydro-Quebec	\$ 134,23
38	Groupe GFE Inc.	\$ 55,77
46	Petty Cash	\$ 100,00
51	Receveur général du Canada	\$ 1 670,95
61	MRC BRÔME-MISSISQUOI	\$ 100,00
67	Ville de Lac Brome	\$ 116 103,00
68	Construction DJL	\$ 1 040,87
120	MASTERCARD	\$ 379,03
131	DUOTEL INC.	\$ 123,60
158	Barry Dwyer	\$ 300,07
161	RONA LEVESQUE	\$ 10,31
176	Les Entreprises Raymond Cherrier	\$ 10 049,32
181	Les Pompages West Brome	\$ 201,21
186	COURTIERS MULTI PLUS INC.	\$ 5 483,00
206	Revenu Québec	\$ 3 611,09
224	MALEM	\$ 631,24
239	Groupe Financier AGA Inc. in trust	\$ 314,98
250	Xerox Canada Ltée	\$ 332,46
265	STECOR Inc.	\$ 160,96
266	Les Entreprises Bourget Inc.	\$ 992,76
276	2014 - SPA des Cantons	\$ 275,00
289	A.B. Coté Inc.	\$ 487,69
309	Jackie Samson	\$ 492,29
323	Fusion Signalisation	\$ 219,60
324	Créations Jade	\$ 466,74
325	Guarana	\$ 2 299,50
326	Centre Elect. Informatique Knowlton	\$ 746,17
327	Asphate des Cantons	\$ 1 333,02
328	Securitech Serrurier	\$ 236,84
333	Technima Inc.	\$ 2 332,84
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	\$ 1 916,43
130SAMJ	SAMSON JACQUELINE	\$ 1 192,10
610LAVG	LAVOIE GUILLAUME	\$ 1 780,47
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	\$ 1 666,23
130SAMJ	SAMSON JACQUELINE	\$ 1 061,60
610LAVG	LAVOIE GUILLAUME	\$ 1 492,47
110BADD	BADGER DONALD	\$ 223,60
110BRIC	BRIGGS CEDRIC	\$ 255,60
320CARC	CARTIER CLAUDE	\$ 226,38
110BADD	BADGER DONALD	\$ 709,54

	Frais de banque	\$ 30,00
Total		\$ 166 403,82